



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2014

Délibération n° 2014/10/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2014

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
42	42	37

DATE DE LA CONVOCATION

29 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 07 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Amand-Jartoudeix, commune de Saint-Amand-Jartoudeix, sur la convocation en date du 29 septembre 2014, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM. JOUHAUD, RIGAUD, SZCEPANSKI, CHAPUT, LALANDE, MAZIERE, ROYERE, LEGRAND, CHAUSSADE, MEUNIER, PEROT, GUILLAUMOT, AUMENIER, CALOMINE, PAMIES, LABORDE, PATEYRON, GAUDY, COUSSEIROUX, RABETEAU, CADROT, FAURE, DERIEUX
MMES SPRINGER, JOUANNETAUD, POUGET-CHAUVAT (départ à 21h06), GAUTRET, CHENEVEZ, PATAUD, BATTUT

Suppléants :

M. MEYER
MMES THOMAS, BERNARD n'a pas pris part au vote, son titulaire étant présent

ETAIENT EXCUSES :

MM. CHOMETTE, MALIVERT, DUGAY, SCAFONE, MARTINEZ
MMES MARCON, CAPS, LAGRAVE, SUCHAUD, OULAUD

M. CHOMETTE a donné procuration à MME POUGET-CHAUVAT
MME MARCON a donné procuration à M. JOUHAUD
MME CAPS a donné procuration à MME JOUANNETAUD
MME LAGRAVE a donné procuration à M. SZCEPANSKI
MME COULAUD a donné procuration à M. CHAUSSADE

Objet : Approbation de la candidature conjointe Communauté de communes – Commune de Bourganeuf à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I), lancé par l'Etat en faveur de la revitalisation de centres bourgs, et de la participation financière prévisionnelle intercommunale

Le Président rappelle que le Gouvernement a décidé de lancer en juin 2014 une expérimentation nationale en faveur de la revitalisation des centres bourgs.

Cette démarche, pilotée par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), vise à :

- dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains, en développant des activités productives et résidentielles ;
- améliorer le cadre de vie des populations, en offrant notamment des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité ;
- accompagner la transition écologique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain.

Il s'agit donc de décliner une stratégie et un programme d'actions à l'échelle d'un centre bourg et de son aire d'influence (bassin de vie).

Dans ce cadre, 300 bourgs, dont certains ruraux, comme Bourganeuf, ont été identifiés, sous l'égide des Préfets de région, pour bénéficier de cette expérimentation.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I), reçu le 7 juillet 2014 par la Communauté de communes, a ainsi été lancé avec dépôt du dossier de candidature pour le 12 septembre 2014.

Une cinquantaine de dossiers seront sélectionnés dans le courant du mois de novembre 2014.

Pour répondre à cet A.M.I, une candidature conjointe de la Commune du centre bourg identifié et de la Communauté de communes d'influence est obligatoire.

Le Président rappelle que le cadre de cette candidature a fait l'objet d'une première présentation au Conseil communautaire le 25 août 2014.

Le Président explique que cette démarche s'inscrit en cohérence avec les réflexions menées ces derniers mois sur les politiques territoriales : contrats de cohésion territoriale du Pays (dont pôle structurant) et du Parc Naturel Régional.

Un dossier a ainsi pu être élaboré et remis dans les délais par la Commune et la Communauté de communes, comprenant :

- un diagnostic territorial ;
- la présentation de la stratégie envisagée avec 5 axes retenus :
 - o Axe 1 : renforcer l'attractivité économique.
 - o Axe 2 : améliorer les fonctionnalités urbaines du pôle.
 - o Axe 3 : proposer une nouvelle offre résidentielle.
 - o Axe 4 : développer une action sociale de proximité.
 - o Axe 5 : assurer la transition écologique et énergétique.
- un programme d'actions, sur 6 années (2015-2020), sachant que toutes n'ont pu faire l'objet d'un chiffrage à ce jour ;
- l'organisation de l'ingénierie et de la gouvernance locales du dispositif ;
- un plan de financement sur l'ingénierie et les investissements, en lien avec les 5 axes stratégiques, faisant ressortir les participations financières prévisionnelles de la Commune de Bourganeuf et de la Communauté de communes.

Le Président explique, le Conseil communautaire, pour permettre l'examen de la candidature à l'A.M.I par l'Etat, doit se prononcer :

- pour confirmer le maintien de cette candidature conjointe avec la Commune de Bourganeuf ;
- pour approuver la participation financière prévisionnelle de la Communauté de communes sur les moyens d'ingénierie et les actions d'investissement.

Comme pour la préparation des politiques territoriales, le Président tient à préciser que l'engagement des projets ne pourra se faire qu'après confirmation de la sélection de la candidature et qu'aucun financement public n'est à ce jour acquis.

Dès lors où la candidature viendrait à être retenue, la mise en œuvre opérationnelle des actions nécessitera une présentation des détails techniques et financiers, ainsi que des plans de financement définitifs, au sein des assemblées délibérantes respectives de la Communauté de communes et de la Commune de Bourganeuf.

Un dossier de présentation de la candidature a été transmis aux Conseillers et figure en annexe de la présente délibération.

Celui-ci comprend notamment les actions fléchées ainsi que les premiers éléments de chiffrage.

Le Président indique que deux postes de dépenses doivent être renseignés :

- les besoins en ingénierie, comprenant les temps des agents communaux et intercommunaux affectés à la préparation, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du dispositif ;
- les coûts d'investissement, comprenant études préalables et travaux, issus des projets inscrits dans les domaines suivants :
 - o Habitat.
 - o Aménagement de proximité.
 - o Equipements publics de proximité.
 - o Action sur les activités commerciales.
 - o Accompagnement social.

Le Président, sur la base des premiers éléments de chiffrage apportés, présente ensuite au Conseil le plan de financement prévisionnel des 6 années du dispositif, dont la participation financière intercommunale sur l'ingénierie et les investissements :

Dépenses d'ingénierie sur 6 ans : financements non connus de l'Etat

Ingénierie mobilisée par la Commune de Bourgneuf	Ingénierie mobilisée par la Communauté de communes	Total dépenses ingénierie
- Directeur Général des Services (DGS), base 0,25 ETP : 90 000 €.	- DGS, base 0,25 ETP : 78 000 €	
- Agent administratif (suivi comptable et financier des dossiers), base 0,25 ETP : 63 000 €	- Service « habitat », base 0,25 ETP : 72 000 €.	
- Animateur citoyenneté en charge de la concertation, base 1ETP : 192 000 €.	- Service « économique », base 0,25 ETP : 58 500 €.	
- Agent en charge de la communication, base 0,5ETP : 102 000 €.	- Ingénieur « environnement », base 0,2 ETP sur 2 ans : 17 200 €.	
Total : 447 000 €	Total : 225 700 €	672 700 €

Base des dépenses d'investissements sur 6 ans: études préalables et travaux (maîtrises d'ouvrage communale et intercommunale)

Dépenses		Recettes	
Etudes	335 000 €	Etat :	2 198 000 € (40 %)
Aménagements / Travaux	5 160 000 €	Conseil régional Limousin	1 099 000 € (20 %)
		Europe : FEDER/FEADER :	549 500 € (10 %)
		Conseil général de la Creuse	549 500 € (10 %)
		Commune de Bourgneuf	549 500 € (10 %)
		Communauté de communes	549 500 € (10 %)
TOTAL DEPENSES	5 495 000 €	TOTAL RECETTES	5 495 000 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire

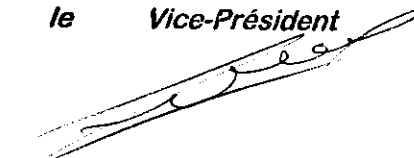
- Approuve la candidature conjointe déposée par la Commune de Bourgneuf et la Communauté de communes de Bourgneuf-Royère de Vassivière au titre de l'A.M.I lancé par l'Etat en faveur de la revitalisation des centres bourgs.
- Approuve les moyens d'ingénierie mobilisés sur 6 ans, dont le montant de dépenses pour la Communauté de communes évalué à 225 700 €.
- Approuve le plan de financement prévisionnel des investissements sur 6 ans, dont la participation financière de la Communauté de communes évaluée sur une base 549 500 € au regard des éléments de chiffrage proposés et restant, pour certains, encore à préciser.
- Dit que toute modification des dépenses et des plans de financement associés feront l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil communautaire.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

1 VOTE CONTRE

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Masbaraud Mérignat, le 08 octobre 2014
Pour copie conforme
Le Président,

Régis RIGAUD

**Pour le Président empêché
le Vice-Président**



Daniel CHAUSSADE